

Rapport du président pour 2016

Les différentes activités de l'AVIVO se sont bien développées. Les batailles au niveau cantonal ont répondu aux demandes des gens. Un point noir : notre pétition pour le maintien du Chalet Florimont a été déposée. Une seule voix en commission a voté pour le maintien (voir article dans le journal de mai). Le Grand Conseil se prononcera prochainement. L'activité devrait être suspendue pendant une année.

Sur le projet de réforme fédéral Prévoyance vieillesse 2020, le journal présentera un cahier supplémentaire de 8 pages dans les prochaines parutions du journal. La population n'a pas conscience de ce qui est en train de se passer. Le référendum est lancé (feuille de signature dans le prochain journal).

Pour éviter un rejet du projet, qui a été soumis à consultation, il a été décidé de faire une réforme "furtive", en échelonnant les différentes mesures et en rendant le projet le plus complexe possible.

Quelques exemples:

La TVA va être augmentée de 0,6%. 0,3% sont enlevés à l'AI et transférés à l'AVS. Les autres 0,3% interviendront en 2021. On a décidé de lier ce vote à l'acceptation d'un ensemble d'autres mesures législatives (54 lois) qui ne peuvent entrer en vigueur que si le peuple accepte cette faible augmentation de la TVA. Il y a ainsi un grand risque que si la TVA est acceptée le 24 septembre, le peuple ne pourra pas se prononcer sur les autres mesures (augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes; baisse du taux de conversion pour le 2ème pilier, qui amènera pour les futurs retraités une baisse des rentes de 386 frs par mois (et plus pour les couples), de loin supérieure aux 70 frs d'augmentation promis... pris dans la caisse de l'AVS).

On aurait ainsi plusieurs AVS ! L'âge de la retraite pour les femmes passerait à 65 ans (augmentation progressive sur 4 ans), alors que leurs rentes sont en moyenne de 37% plus faibles que celles des hommes, et que l'égalité des salaires n'est pas réalisée !

Quant à la retraite flexible (de 62 à 70 ans), pour ceux qui travailleront jusqu'à 70 ans, l'augmentation de leur rente ne sera que de 22% (actuellement 31%). Pour les femmes, en revanche, on ne tiendra pas compte du passage de l'âge de la retraite de 64 à 65 ans pour une augmentation de leur rente !

Le système suisse du 2ème pilier basé sur la capitalisation a accumulé un montant énorme de 800 milliards de francs, ce qui représente plus de 110% du produit intérieur brut (en moyenne 5 à 7% dans l'OCDE). La baisse du salaire à partir duquel il faudra cotiser au 2ème pilier va induire de très hauts frais administratifs (libre passage, petits boulots en parallèle, etc.), ces frais étant évidemment prélevés sur le capital investi ! Actuellement, on parle déjà de frais cumulés de près de 40% sur la longue durée des placements. Ce travail est déjà effectué pour l'AVS, on va faire le travail deux fois. L'AVS est utilisée comme roue de secours pour sauver le 2ème pilier (intérêts déjà négatifs sur les placements). La plupart des pays renoncent aux systèmes basés sur la capitalisation.

Le projet est extrêmement compliqué, et on est choqué de la manière avec laquelle les choses sont présentées dans la presse. On ne dit pas que pour les retraités actuels, il n'y a pas d'augmentation prévue, mais qu'ils subiront l'augmentation de la TVA, que cette réforme va transformer notre système de retraite et supprimer l'universalité de l'AVS, le pilier principal de notre édifice social, qui doit permettre de vivre dans notre pays.

Il faut donc faire aboutir ce référendum (attention une liste par commune). L'AVIVO fournira des exemples précis des différents aspects de ce projet, qui n'a passé aux chambres fédérales qu'à une voix près !

D'autres batailles sont encore à mener : une caisse d'assurance maladie publique (et pas unique), une assurance dentaire.

Les responsables des différents services vont présenter leurs activités dans leurs rapports. Il est important de se retrouver ensemble dans différents loisirs (courses, voyages, danse, Tai Chi, chorale, pétanque, etc.). Le nombre de nos membres est en augmentation (près de 10'000). Mais il faut remplacer près de 500 départs chaque année...

L'AVIVO tourne grâce aux cotisations et aux dons de ses membres, garants de son indépendance et sa liberté d'action. L'Etat de Genève n'a on le sait pas pris le relai de la subvention de la Confédération, il a gardé l'argent dans sa caisse.

Jean Spielmann